



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE GARDIENNAGE
DES BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS
ET DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS
EXTERIEURS ET D'ESPACES PUBLICS – LOT
N°4 : GARDIENNAGE DES EVENEMENTS
EXTERIEURS, PASSE AVEC LA SOCIETE
ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE**

**DÉCISION N° DM-23-298
EN DATE DU 18 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 26 avril 2023 relatif au marché de prestations de gardiennage des bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE, 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN, représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, Présidente, le marché de prestations de gardiennage de bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°4 : Gardiennage des évènements extérieurs.

Les prestations ponctuelles sur bons de commande seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC).

Les prestations débuteront au 5 août 2023 matin jusqu'au 31 décembre 2023 (période initiale). Il est reconductible tacitement jusqu'à 3 fois maximum pour les périodes suivantes :

- du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
- du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230718-lmc1H11050H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023
Date de Publication : 21/07/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230718-Imc1H11050H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023
Date de Publication : 21/07/2023